



**Communauté de Communes Cœur de Garonne**

**Siège social :**

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

**Décision du Président**

**N° DEC-2022-18-1-1**

**Date : 30/08/2022**

**Objet : Autorisation de lancement d'une consultation ayant pour objet l'impression de supports de communication.**

**VU**

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

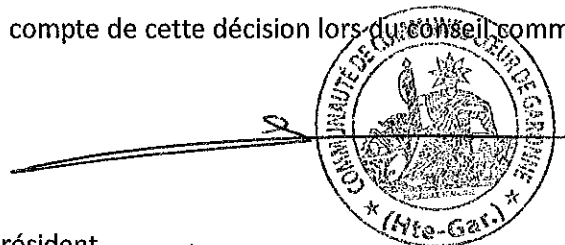
**Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne**

**DECIDE**

De lancer une consultation sous la forme d'un marché de fournitures (>90 000€ HT) passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L.2123.1, R.2123.1.3°, R2162.13 et R2162.14 du code de la commande publique.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.



Le Président,  
Paul-Marie BLANC

<i>Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :</i>	
<i>Expédiée à la Préfecture le :</i>	
<i>Mise en ligne sur le site internet le :</i>	

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*